

**Crescentis**

ISSN : 2647-4840

: Université de Bourgogne

8 | 2025

Varia

## Vignerons dijonnais de la fin du Moyen Âge (milieu du XIV<sup>e</sup> siècle – début du XVI<sup>e</sup> siècle)

*Winemakers in Dijon at the end of the Middle Ages (mid-14<sup>th</sup> century – early 16<sup>th</sup> century)*

20 December 2025.

**Anne Galanaud, Henri Labesse, Jean-Philippe Galanaud Pierre Galanaud**

DOI : 10.58335/crescentis.1686

 <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1686>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)

Anne Galanaud, Henri Labesse, Jean-Philippe Galanaud Pierre Galanaud,  
« Vignerons dijonnais de la fin du Moyen Âge (milieu du XIV<sup>e</sup> siècle – début du XVI<sup>e</sup>  
siècle) », *Crescentis* [], 8 | 2025, 20 December 2025 and connection on 09 July  
2026. Copyright : Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). DOI :  
10.58335/crescentis.1686. URL : [http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?  
id=1686](http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1686)

PREO

# Vignerons dijonnais de la fin du Moyen Âge (milieu du XIV<sup>e</sup> siècle – début du XVI<sup>e</sup> siècle)

*Winemakers in Dijon at the end of the Middle Ages (mid-14<sup>th</sup> century – early 16<sup>th</sup> century)*

## **Crescentis**

20 December 2025.

**8 | 2025**

**Varia**

**Anne Galanaud, Henri Labesse, Jean-Philippe Galanaud Pierre Galanaud**

**DOI : 10.58335/crescentis.1686**

 <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1686>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)

---

Introduction

Sources et méthodes

Sources et bases de données

Démographie des chefs de feu

Identification et analyse des professions

Imposition

Cartographie et statistiques

Résultats

Mention des métiers des chefs de feu dans les registres des marcs

Vignerons et non-vignerons dans les registres des marcs

Tonneliers dans les registres des marcs

D'autres vignerons

Cartographie des vignerons et des non-vignerons en 1361

Cartographie des vignerons en 1447

Cartographie des vignerons en 1472

Imposition des vignerons

Discussion

---

*Les auteurs remercient Patrick Giraudoux pour ses conseils dans la réalisation de ce travail.*

# Introduction

- 1 Vigneron est le métier le plus répandu dans le Dijon médiéval. Ainsi, entre 1430 et 1560 Dijon compterait 250 à 300 vigneron pour une population d'environ 16 000 habitants (Tournier 1952, p. 151). Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, près d'un chef de feu dijonnais sur quatre exerce le métier de vigneron (Galanaud & Labesse 2002). Cette proportion est importante même si elle est inférieure à celle de certaines communautés villageoises bourguignonnes davantage tournées vers des activités rurales (Lachiver 1988, p. 237). Le siècle et demi compris entre le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle est marqué par de profondes mutations. Le premier siècle de cette période est affecté par des épidémies récurrentes dans les suites de la peste noire de 1348 et par des conflits armés générateurs d'insécurité, aboutissant à un recul économique et démographique. À ce marasme succède le renouveau de la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, caractérisé par une reprise démographique et économique, par un essor urbain et par de multiples transformations sociales et professionnelles. En Bourgogne, l'émancipation des gouvernements urbains conduit ces derniers à mettre en place des politiques fiscales ciblées sur la consommation et la vente du vin (Garcia *et al.* 2021, p. 150). C'est aussi le moment où plusieurs ordonnances et mandements réglementant la pratique de la viticulture sont édictés, de 1395 à 1486 (Pepke-Durix 1997, p. 270-275 ; Pepke-Durix 2000). La période est difficile pour de nombreux vigneron et « la gestion du vignoble dijonnais est une source de problèmes récurrents » (Beuland 2018, p. 140). À travers l'analyse de documents fiscaux qui identifient les chefs de feu et leur métier, il nous a semblé intéressant de rechercher quel impact ces événements ont eu sur la population des vigneron dijonnais durant cette longue période. Nous avons étudié la variation du nombre de vigneron à Dijon entre les années 1361 et 1501, leur distribution géographique dans la ville de Dijon, ainsi que l'évolution de leur statut socio-économique (reflété par leur imposition).

## Sources et méthodes

## Sources et bases de données

- 2 Les décomptes de chefs de feu sont réalisés à partir de registres des comptes de l'impôt des marcs de Dijon (registres des marcs)<sup>1</sup>. L'impôt des marcs est une taxe annuelle levée par les autorités municipales pour le compte du duc en compensation de l'octroi d'une charte de commune (Richard 1954 ; Dubois 1984). À l'époque qui nous occupe, la somme forfaitaire levée à partir de la fin du xii<sup>e</sup> siècle est remplacée par une taxe individuelle payée par chaque membre solvable de la commune en fonction de ses biens à Dijon. La levée de cet impôt donne lieu à l'établissement de registres annuels, dont des exemplaires établis entre le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle sont conservés (Richard 1954 ; Dubois 1984 ; Galanaud 2009). Ces documents mentionnent l'identité, l'imposition, la présence, l'absence ou le décès, le lieu d'habitation, et souvent la profession de chaque chef de feu. Les données de ces registres ont été complétées par celles issues d'autres sources manuscrites : autres registres d'imposition, dénombremens (*cerches*) de feux parmi lesquels le dénombrement de feux de 1376-1377 offre une excellente correspondance avec le registre des marcs de la même année (Beck & Chareille 1999, p. 18), registres notariés, inventaires de biens, demandes de modérations et décharges d'impôt (citées dans Galanaud 2009, p. 52 & 53). Pour ce travail, nous avons utilisé des registres échelonnés dans le temps dont les résultats sont inclus dans plusieurs bases de données.
- 3 Pour le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, six registres sont préservés, établis une dizaine d'années après la peste noire et sur une courte période. Les mieux conservés sont le premier registre, daté de 1357, et le registre le plus tardif, probablement établi en 1361 (Galanaud & Galanaud 2010). *Le registre de 1361*<sup>2</sup>, le plus informatif en matière de professions, a été pris en compte pour constituer une base de données annuelle en renseignant certaines incertitudes à l'aide des autres documents de la série.
- 4 Après une interruption d'un quart de siècle, nous disposons pour la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle de cinquante registres annuels répartis en quatre séries continues, datés de 1376 à 1386, de 1394 à 1407, de 1419 à 1429 et de 1434 à 1447. Nous avons précédemment inclus ces registres dans une base de données pluri-

annuelle (Galanaud 2009). Pour ce travail, les registres établis en 1376<sup>3</sup>, en 1401<sup>4</sup>, en 1429<sup>5</sup>, en 1439<sup>6</sup> et en 1447<sup>7</sup> ont été sélectionnés.

- 5 Pour la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, nous avons établi une nouvelle base de données pluriannuelle chevauchant la précédente et incluant neuf registres établis entre 1445 et 1474. Pour cette étude, le registre établi en 1472<sup>8</sup> a été sélectionné.
- 6 Pour le début du xvi<sup>e</sup> siècle, nous avons utilisé le registre établi en 1501<sup>9</sup> pour constituer une base de données annuelle.
- 7 Les bases de données sont gérées par un programme informatique dédié, mis au point par Henri Labesse et Anne Galanaud<sup>10</sup> (Galanaud 2009). Ce programme original est basé sur un ajustement de l'application *Quatrième Dimension* (V1.2.5) rendue compatible avec le système Mac OS X grâce à l'application *SheepShaver*<sup>11</sup>.
- 8 Les deux bases de données pluriannuelles, qui couvrent la période s'étendant de 1376 à 1474 incluent quelque 120 000 entrées de feux. Le programme a permis d'identifier environ 15 000 individus uniques inscrits comme chefs de feux dans un ou plusieurs registres, avec une date d'apparition, une date et un mode de disparition (décès, départ dans la ville vers un hôpital ou une institution religieuse, départ hors de Dijon, absence non expliquée), un ou des lieux d'habitation, un niveau d'imposition, et dans certains cas des relations interpersonnelles et/ou une profession.

## Démographie des chefs de feu

- 9 Dans chacun des registres étudiés, seuls les chefs de feu correspondant à des individus présents ont été pris en compte (les quelques feux correspondant à des habitations ou à des fonctions ont été exclus, de même que les chefs de feu décédés ou absents).

## Identification et analyse des professions

- 10 Pour ce travail, nous avons systématiquement vérifié les indications de professions dans les versions manuscrites des registres des marcs sélectionnés, pour attribuer ou non aux chefs de feu un métier. En prenant en compte ces *métiers indiqués dans la source*, nous avons

comparé les chefs de feu qualifiés de « vigneron » par les clercs des marcs à leurs homologues masculins pour lesquels une autre profession est mentionnée.

- 11 L'analyse a été limitée aux chefs de feu masculins pour les raisons suivantes. (1) Aucun chef de feu féminin n'est identifié comme vigneron par les clercs des marcs. (2) Une activité professionnelle n'est indiquée que pour 4 % à 9 % des chefs de feu féminins. La gamme de ces activités est limitée, principalement aux professions de chambrière, fileresse, tixière, monnoière, de « fille de vye » à certaines époques, avec quelques exemples de barbière, de physicienne.
- 12 Les chefs de feu masculins ont été divisés en trois groupes. (1) Les **vignerons**, identifiés comme tels par le clerc des marcs. (2) Les **non-vignerons**, chefs de feu masculins pour lesquels un métier autre que celui de vigneron est indiqué. (3) Les **sans-métier**, pour lesquels aucun métier n'est indiqué. La majorité des nobles, n'ayant pas d'activité professionnelle renseignée, sont inclus dans les sans-métier ; quelques-uns d'entre eux (tels que les écuyers, certains marchands) le sont dans les non-vignerons. La majorité des ecclésiastiques sont également inclus dans les sans-métier en raison de l'irrégularité avec laquelle ils figurent dans les registres selon les années (de 0,2 % à 5,2 % des chefs de feu masculins) ; ceux d'entre eux pour lesquels une fonction non pastorale est indiquée (telle que juriste, clerc) le sont dans les non-vignerons.
- 13 Au début et à la fin de la période étudiée, les registres de 1361 et de 1501 indiquent une profession pour la grande majorité des chefs de feu masculins. Dans les autres registres (1376, 1401, 1429, 1439, 1447 et 1472), les mentions de professions sont nettement moins systématiques : la profession d'un même chef de feu présent pendant une période de plusieurs années peut être mentionnée dans un seul ou quelques-uns des registres de la base de données. Pour ces six registres, nous avons recherché des métiers non indiqués dans la source (*métiers identifiés hors-source*) grâce aux données suivantes :
  - Profession indiquée pour le chef de feu dans un autre registre de la même base de données pluriannuelle.
  - Profession renseignée lors du décès du chef de feu, lorsque sa veuve apparaît à sa place dans le registre avec l'indication du métier du mari.

- Profession identifiée à partir d'une autre source, manuscrite (autre registre fiscal, registre de notaire, inventaire après décès, demande de modération d'impôt)<sup>12</sup> ou publiée (Dutour 1992 ; Piponnier 1996 ; Pfirch 2002 ; Ferrand 2017 ; Roy 2019).
- 14 La prise en compte de métiers identifiés hors-source peut entraîner l'attribution de plus d'un métier pour un même individu, ce qui cadre avec le caractère non exceptionnel de la pluriactivité professionnelle à Dijon (Pfirch 2002). Nous l'avons constaté pour 8 % des vigneron.
- 15 Le registre de 1361 mentionne la profession de *fessore*, qui n'apparaît plus dans les registres ultérieurs. L'activité des *fessore* est définie par l'outil de travail : une houe triangulaire désignée sous les vocables de *fessoir*, utilisé pour « bêcher la terre dans les vignes » (Lachiver 1997), *fossoir*, utilisé pour « labourer dans les vignes » (Godefroy 1884, p. 241) ou *fessour* (Ferrand 2018). Dans le registre de 1361, les *fessore* sont distingués des nombreux laboureurs. Dans la mesure où ils sont principalement impliqués dans la viticulture (même si cela ne représente peut-être pas leur activité exclusive) et ne sont plus individualisés par la suite, nous avons assimilé les *fessore* de 1361 aux vigneron.

## Imposition

- 16 L'imposition au titre des marcs fournit des indications sur le statut socio-économique des chefs de feu présents. L'impôt des marcs est levé sur les Dijonnais solvables, à l'exception des nobles, des ecclésiastiques et des étrangers. Des chefs de feu n'appartenant pas à ces catégories sont exemptés, notamment parce qu'ils détiennent certaines charges, exercent certaines professions, sont commensaux ou fournisseurs du duc, ou sont liés à l'Église. Les chefs de feu masculins exemptés inscrits dans les registres des marcs sont inclus dans l'analyse.
- 17 Le montant de l'impôt est établi en fonction des biens de chacun dans la ville, avec un plancher de 1 sou et un plafond de 120 sous. Le niveau de prélèvement a varié pendant la période considérée, essentiellement par des accroissements ou diminutions de la proportion des classes extrêmes d'imposition.
- 18 Le niveau socio-économique d'un groupe professionnel peut être approché en prenant en compte :

- L'impôt moyen payé par ses membres, en sachant que l'imposition des contribuables n'est pas répartie selon une loi normale.
- La proportion de contribuables imposés au décile supérieur (les 10 % les plus imposés). Le seuil du décile supérieur varie durant la période. Pour l'ensemble des chefs de feu imposés, le seuil du décile supérieur se situe à 21 sous en 1361. En 1472 et en 1501, il n'est plus qu'à 7 sous pour l'ensemble des chefs de feu imposés.
- La proportion de menus contribuables imposés au plancher de 1 sou. Dans l'ignorance où nous sommes du nombre de chefs de feu insolvable et non inscrits dans les registres des marcs, on ne peut pas considérer les menus contribuables comme pauvres, mais comme à la limite de la pauvreté dans l'échelle fiscale. Pour l'ensemble des chefs de feu imposés, la proportion de menus contribuables est de 15,6 % en 1361 et de 60,1 % en 1501.

## Cartographie et statistiques

- 19 Les registres des marcs indiquent les paroisses mais également les rues dans lesquelles sont domiciliés les chefs de feu.
- 20 L'analyse cartographique a été réalisée à partir d'un plan reconstitué du Dijon médiéval réalisé par l'une d'entre nous (Galanaud 2009) avec l'aide de Françoise Vergnault-Belmont<sup>13</sup>. Ce plan a été géoréférencé pour un travail antérieur (Galanaud *et al.* 2015), sous Quantum GIS 2.14.2 (Q. GIS) par P. Giraudoux<sup>14</sup> en utilisant comme repères des bâtiments préservés et en s'appuyant sur le fonds de l'Institut Géographique National SCAN 25® correspondant (communiqué par la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon). Il a été utilisé comme base pour générer des couches vectorielles annuelles pour les années 1361, 1447 et 1472. Nous n'avons pas réalisé de couche vectorielle pour l'année 1501 en raison de changements majeurs dans la dénomination des rues dans le registre. Pour chacune des années, le domicile de chaque chef de feu a été positionné dans sa rue selon la séquence apparaissant dans les registres. La répartition linéaire des chefs de feu que nous avons adoptée, si elle n'est pas représentative de la topographie des domiciles médiévaux, permet un positionnement relatif des individus.
- 21 La recherche de groupements dans l'espace (clusters) de chefs de feu exerçant la profession de vigneron a été réalisée selon la méthode de Kulldorff (Kulldorff & Nagarwalla 1995). Elle permet d'individualiser

des clusters de chefs de feu statistiquement significatifs au seuil de 5 % pour un risque relatif (RR) supérieur à 1 ou inférieur à 1 d'être vigneron. Dans le premier cas ( $RR > 1$ ) les vigneron sont nombreux (plus nombreux qu'attendu). Dans le second cas ( $RR < 1$ ) les vigneron sont peu nombreux (moins nombreux qu'attendu). Les clusters sont identifiés à l'aide des applications R (V3.0.2) et SaTscan (V10.1). Ils sont visualisés par l'export des données issues de SaTscan, montrant les clusters superposés sur le diagramme des points correspondant aux domiciles des chefs de feu. Les données exportées de Q. Gis sont également présentées. Elles montrent la position du domicile de chaque chef de feu (vigneron, non-vigneron ou sans métier) sur le plan de Dijon, sur lequel les contours des clusters ont été positionnés. On peut ainsi visualiser la situation des aires correspondant aux clusters dans la topographie de la ville. Les comparaisons de pourcentages ont été effectuées par le test du chi-2.

## Résultats

### Mention des métiers des chefs de feu dans les registres des marcs

- 22 Le nombre de chefs de feu inscrits dans les huit registres échelonnés entre 1361 et 1501 évolue, en reflet des aléas de la période (Figure 1). L'effectif des chefs de feu est de 2404 dans le registre de 1361, établi un peu plus de dix ans après la peste noire et probablement quelques mois avant la nouvelle épidémie qui emporta le dernier duc Capétien. En 1376, alors que la Bourgogne est épargnée par les conflits armés et jouit d'une stabilité monétaire et fiscale (Pepke-Durix 1997, p 210-211), l'effectif est comparable. Dans les registres établis entre 1401 et 1439, le nombre de feux a chuté, jusqu'à environ 1700, à la suite d'épidémies meurtrières et de périodes d'insécurité. Il croît à partir de 1447, avec la reprise démographique de la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, pour atteindre 3051 feux en 1501.

**Figure 1 : Métiers des chefs de feu dans les registres des marcs.**

Registres	1361	1376	1401	1429	1439	1447	1472	1501
Tous chefs de feu	2404	2450	1717	1692	1678	2069	2758	3051
Chefs de feu masculins	1992	1978	1424	1488	1549	1894	2488	2583
Chefs de feu masculins avec métier	1327	218	358	614	653	1100	2085	2322
Chefs de feu masculins vigneron	402*	24*	37	70	69	254	663	740
Chefs de feu masculins non-vignerons*	925*	194*	321	544	584	846	1422	1582

\* Parmi les chefs de feu pour lesquels un métier est indiqué

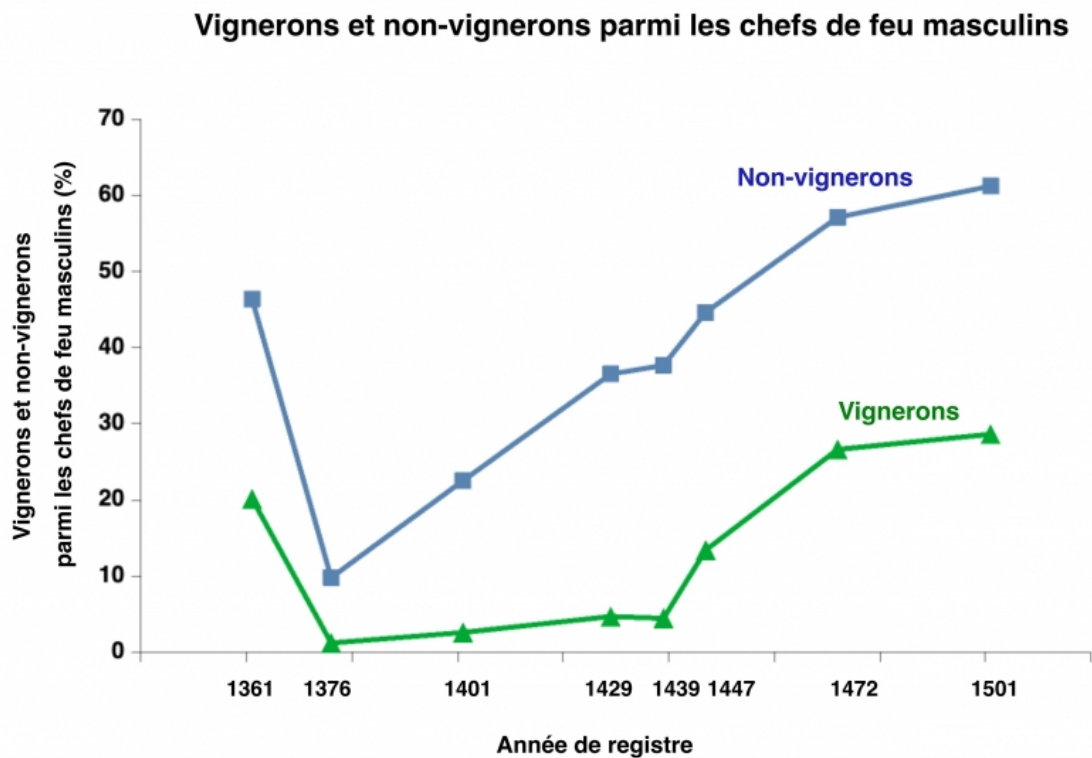
- 23 Le nombre de chefs de feu masculins, dont la proportion est relativement stable entre 80 et 90 %, varie en parallèle du nombre total de feux. En revanche, le nombre de chefs de feu masculins pour lesquels un métier est indiqué suit une évolution différente. Entre 1361 et 1376, il chute de 1327 à 218. Ensuite, et jusqu'en 1447, il augmente progressivement pour atteindre 1100. Finalement, il atteint 2085 en 1472 et 2322 en 1501. Ainsi, en 1361, les clerks des marcs indiquent la profession de 67 % des chefs de feu masculins ; en 1376, ils ne le précisent que pour 11 % d'entre eux ; en 1501, l'indication de métier des chefs de feu masculins est quasi-exhaustive (90 % ; cette année-là, parmi les 261 individus pour lesquels aucun métier n'est indiqué, 170 sont nobles ou ecclésiastiques et 33 sont mendiants ou invalides).

## Vignerons et non-vignerons dans les registres des marcs

- 24 Comparons les effectifs des chefs de feu inscrits comme vigneron ou comme non-vigneron parmi les chefs de feu masculins (Figure 1). En 1361, les clerks des marcs recensent 402 vigneron<sup>15</sup> et 925 non-vignerons. Dans les registres suivants, la chute du nombre de mentions de vigneron est plus marquée et plus durable que celle des non-vignerons. Entre 1361 et 1376, le nombre de vigneron chute de 402 à 24, alors que celui des non-vignerons décroît de 925 à 194. La « perte » en vigneron est de 94 % alors que la « perte » en non-vigneron n'est que de 79 % ( $p < 10^{-8}$  ; test du chi<sup>2</sup>). L'augmentation ultérieure des mentions de vigneron est plus tardive que celle des mentions de métier des non-vignerons (Figure 2). Entre 1376 et 1439, la proportion de vigneron parmi les chefs de feu masculins stagne

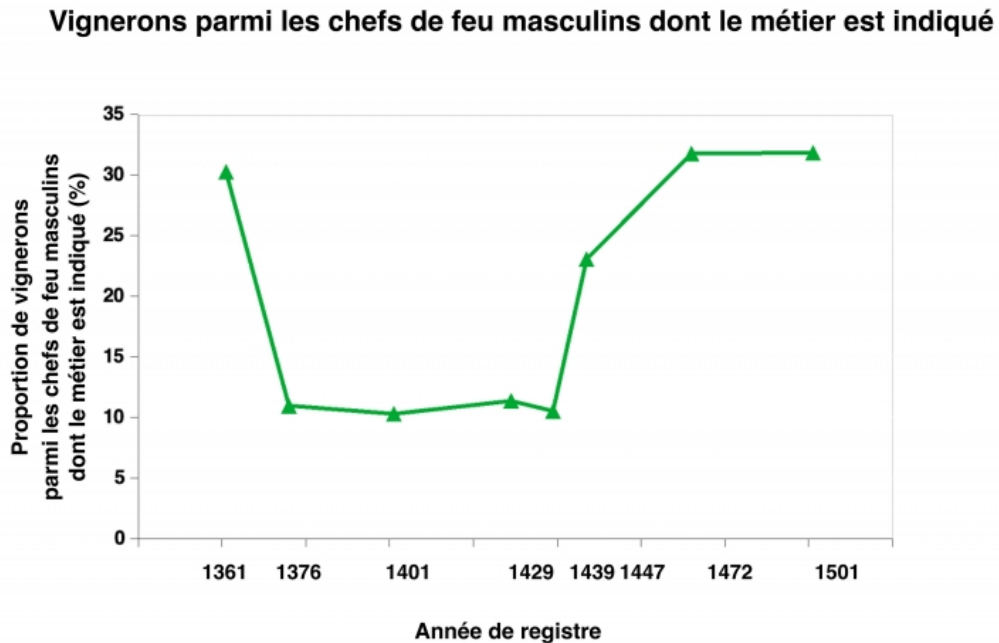
au-dessous de 5 %, alors que celle des non-vignerons croît de 10 % à 38 %. Pendant la même période (1376-1439), la proportion de vignerons parmi les chefs de feu masculins dont le métier est indiqué est stable entre 10 % et 11 %, alors qu'elle est de 30 % à 32 % en 1361, 1472 et 1501 (Figure 3).

Figure 2 : Vignerons et non-vignerons parmi les chefs de feu masculins.



Les courbes indiquent le pourcentage de vignerons et de non-vignerons parmi les chefs de feu masculins dans les registres datés de 1361, 1376, 1401, 1429, 1439, 1447, 1472 et 1501. Courbe verte : vignerons ; courbe bleue : non-vignerons (chefs de feu masculins exerçant un autre métier). Les effectifs des chefs de feu masculins, des vignerons et des non-vignerons sont indiqués dans le tableau 1 (respectivement ligne 3, ligne 5 et ligne 6).

Figure 3 : Vignerons parmi les chefs de feu masculins dont le métier est indiqué



La courbe indique le pourcentage de vignerons parmi les chefs de feu masculins pour lesquels une profession est indiquée dans les registres datés de 1361, 1376, 1401, 1429, 1439, 1447, 1472 et 1501. Les effectifs des chefs de feu masculins, des vignerons et des non-vignerons sont indiqués dans la Figure 1 (respectivement ligne 4, ligne 5 et ligne 6).

- 25 Après avoir comparé les chefs de feu identifiés comme vignerons à leurs homologues non-vignerons, il est utile d'examiner la répartition de ces derniers entre les différents corps de métier (Figure 4). L'évolution des effectifs de ces corps de métier est relativement homogène. Tous décroissent drastiquement entre 1361 et 1376, puis augmentent progressivement jusqu'en 1472 et 1501. Dans les registres annuels où les métiers des chefs de feu sont relativement bien indiqués (1361, 1447, 1472, 1501), les vignerons sont de loin les plus nombreux (comparer les Figures 1 et 4). Dans les registres où les vignerons sont peu cités (1376, 1401, 1429, 1439), on ne constate pas de déséquilibre manifeste entre les effectifs des autres corps de métier. (Figure 2) En revanche, des évolutions progressives se manifestent sur le long terme. Au milieu du  $xiv^e$  siècle, les effectifs de métiers du vêtement (parmi lesquels les couturiers sont les plus nombreux) sont majoritaires. À partir de la fin du  $xv^e$  siècle, cette prédominance est remplacée par celle des artisans du textile.

**Figure 4 : Corps de métiers des chefs de feu non-vignerons dans les registres des marcs.**

Registres	1361	1376	1401	1429	1439	1447	1472	1501
Alimentation <sup>1</sup>	101	22	33	50	75	100	112	146
Bois, corde, cuir (artisans de) <sup>2</sup>	103	24	49	81	74	118	185	214
Construction <sup>3</sup>	40	8	17	25	40	58	78	104
Inconnu <sup>4</sup>	13	0	0	1	1	0	5	8
Marchands <sup>5</sup>	26	11	14	29	21	52	89	138
Métal (artisans du) <sup>6</sup>	51	15	34	50	58	73	107	126
Ouvriers <sup>7</sup>	22	0	9	5	5	14	31	22
Services <sup>8</sup>	160	58	37	122	116	139	267	305
Terre (métiers de la... hors vignerons) <sup>9</sup>	90	3	0	1	2	1	6	18
Textile (artisans du) <sup>10</sup>	70	11	33	48	60	118	306	303
Vêtement <sup>11</sup>	249	42	95	132	132	173	236	198
<b>Total</b>	<b>1327</b>	<b>218</b>	<b>358</b>	<b>614</b>	<b>653</b>	<b>1100</b>	<b>2085</b>	<b>2322</b>

**Principaux métiers au sein des corps de métiers**

1 : Boulanger, boucher, cuisinier... 2 : charpentier, tonnelier, rouhier, cordier, tanneur, parcheminier, corroyeur... 3 : maçon, pierrier, peintre, recouvreur, torcheur... 4 : illisible, correspondance non retrouvée 5 : marchand, mercier, épicier, apothicaire... 6 : maréchal, chaudronnier, serrurier, orfèvre, verrier... 7 : ouvrier (de bras) 8 : clerc, notaire, huissier, barbier, médecin, sergent, charreton, monnoier, hôtelier, domestique... 9 : laboureur, berger, vacher, forestier... 10 : drapier, tisserand, teinturier, cardeur, foulon, bourgenier... 11 : couturier, cordonnier, pelletier, chaussetier...

## Tonneliers dans les registres des marcs

26 Il est intéressant de mettre en parallèle le nombre de vignerons recensés avec celui des tonneliers, une profession dont l'activité est vraisemblablement dépendante de la production viticole (Figure 5). Dans sept des registres sélectionnés pour ce travail, la proportion de tonneliers parmi les chefs de feu masculins est relativement stable et se situe entre 1 et 2 %. L'année 1376 fait exception, avec seulement 2 tonneliers identifiés, ce qui peut refléter un biais d'échantillonnage en raison de la faible proportion de tonneliers au sein d'un très petit nombre de chefs de feu ayant une profession identifiée. En excluant cette année, on peut estimer l'évolution du nombre de vignerons par tonnelier. En 1361, 1472 et 1501, lorsque le nombre de vignerons identifiés dans la source est important, on dénombre 13 à 15 vignerons pour un tonnelier. Entre 1401 et 1439, lorsque peu de vignerons sont identifiés, on compte 2 à 4 vignerons pour un tonnelier. En 1447, lorsqu'il y a davantage de vignerons identifiés, on compte 7 vignerons pour un tonnelier. Ainsi, pendant la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les tonneliers auraient été surabondants par rapport aux vignerons, à moins que le nombre de vignerons ait été sous-estimé.

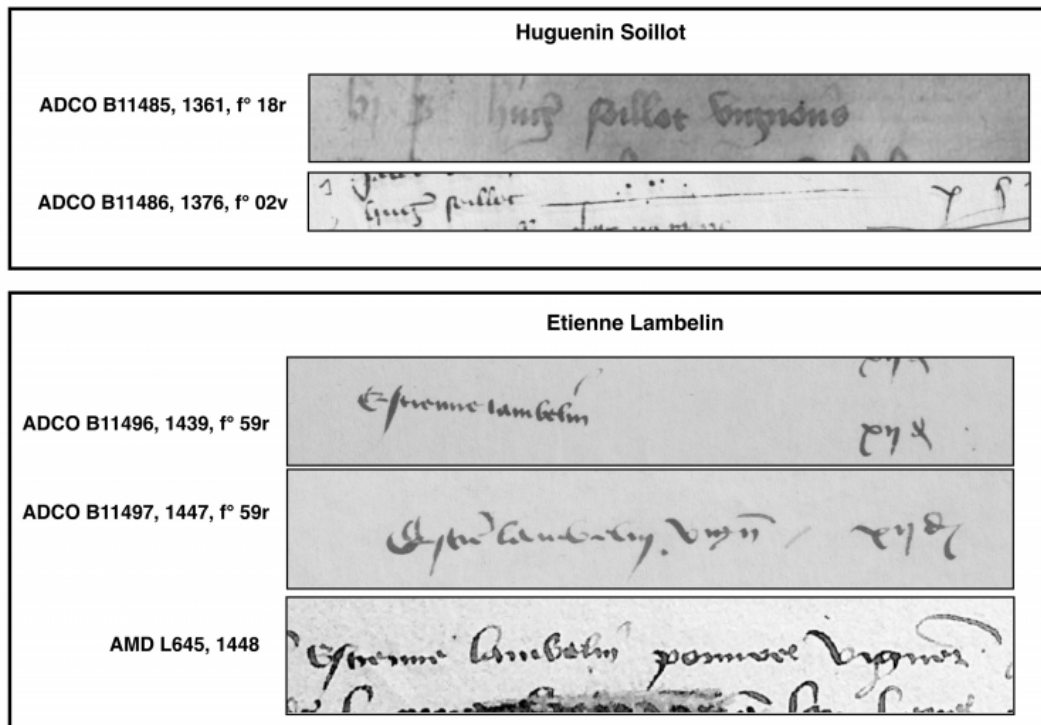
**Figure 5 : Tonneliers et vignerons dans les registres des marcs.**

Années	1361	1376	1401	1429	1439	1447	1472	1501
Chefs de feu masculins	1992	1978	1424	1488	1549	1894	2488	2583
Tonneliers	28	2	20	18	25	36	53	50
Tonneliers (%)	1,4	0,01	1,4	1,2	1,6	1,9	2,1	1,9
Vignerons	402	24	37	70	69	254	663	740
Vignerons/ Tonneliers	14	-	2	4	3	7	13	15

## D'autres vignerons

- 27 L'examen d'autres sources permet d'identifier d'autres vignerons, ainsi que des non-vignerons, parmi les chefs de feu non recensés comme tels dans les registres des marcs des années 1376 à 1472. De nombreux chefs de feu sans métier mentionné dans les registres de cette période exercent ou ont exercé la profession de vigneron. En 1447, leur nombre est comparable à celui des vignerons inscrits dans le registre source, ce qui permettra de les comparer avec ceux-ci pour la géographie de leurs domiciles et pour leur niveau d'imposition (voir ci-dessous). En revanche, on ne peut pas les prendre en compte pour évaluer l'effectif des vignerons puisqu'ils sont identifiés à partir de sources multiples, qui diffèrent au cours du temps<sup>16</sup>.
- 28 Un regard sur certains de ces individus enrichit notre vision des vignerons dijonnais, comme l'illustrent les exemples suivants (Figure 6). *Huguenin Soillot*, présent dans le registre des marcs de 1361, imposé à 6 sous et domicilié rue Chaudronnerie<sup>17</sup>, est identifié comme vigneron. Dans le registre de 1376, on le retrouve dans la rue mitoyenne du Marché du Blé, imposé à 10 sous, mais sans mention de profession. Il s'agit vraisemblablement du vigneron aisé Hugues Soillot témoin dans un contrat pour le recrutement d'un travailleur de la vigne en 1383 (Roy 2019, p 217 & 955). *Etienne Lambelin* est présent dans les registres des marcs de 1427 à 1447. Il demeure rue de Cluny dans la partie *intra muros* de la paroisse Saint-Philibert. Il est régulièrement imposé au plancher de 1 sou. Sa profession de vigneron n'est mentionnée que dans deux des dix-sept registres dans lesquels il figure. Une demande de modération d'impôt<sup>18</sup> qu'il présente en 1448 en tant que « povre vigneron... vieil, goutteux et débilité de sa personne tellement qu'il ne saurait faire journée pour autrui » confirme qu'il est vigneron et indique qu'il travaille pour des propriétaires de parcelles.

Figure 6 : Deux vigneron dans les sources manuscrites.



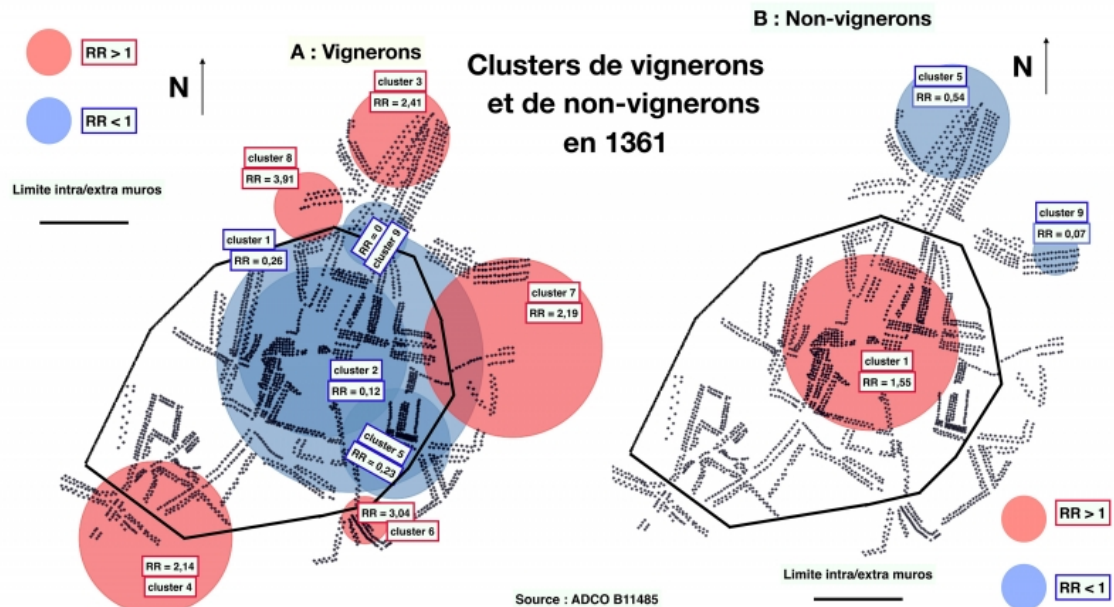
La figure présente les lignes correspondant à la mention de deux chefs de feu dans les sources manuscrites.

- 29 Un autre exemple est celui des vigneron cités en 1441 dans les affaires de contestation d'arrachage de vignes (Beulant 2018, p. 144-146). *Jehan Labonne*<sup>19</sup> est inscrit aux registres des marcs de 1442 à 1447 sans y être qualifié de vigneron : nous l'avions identifié comme tel à partir d'un autre registre d'imposition<sup>20</sup>. *Jehan de Changes*<sup>21</sup> est inscrit aux registres des marcs depuis 1436 : il n'y est identifié comme vigneron qu'à partir de 1442. *Phelisot Martin*, le prévenu, correspond vraisemblablement à son homonyme présent dans notre base entre 1440 (date où il épouse la riche veuve de l'hôtelier Estienne Lapré) et 1447<sup>22</sup> : il n'y est jamais qualifié de vigneron.

## Cartographie des vignerons et des non-vignerons en 1361

- 30 Les clusters statistiquement significatifs issus de l'analyse cartographique réalisée à partir du registre de 1361 sont présentés dans les Figures 7A et 7B.
- 31 Dans la Figure 7A, concernant les vignerons, on observe cinq clusters périphériques dans lesquels les vignerons sont nombreux, avec un risque relatif supérieur à 1. Le cluster 8, où 14 des 22 chefs de feu sont vignerons (RR = 3,91). Le cluster 3, où 60 des 163 chefs de feu sont vignerons (RR = 2,41). Le cluster 7 où 46 des 134 chefs de feu sont vignerons (RR = 2,19). Le cluster 6 où 23 des 47 chefs de feu sont vignerons (RR = 3,04). Le cluster 4, où 68 des 209 chefs de feu sont vignerons (RR = 2,14).
- 32 Au centre, les vignerons sont peu nombreux dans le vaste cluster 1 (RR = 0,26). Ce cluster regroupe 1187 feux, la moitié des feux dijonnais, et n'abrite que 81 vignerons. Il inclut le cluster 2, où les vignerons sont encore moins nombreux : ils n'y représentent que 13 des 526 chefs de feu (RR = 0,12). Deux autres clusters où les vignerons sont peu nombreux (9 & 5) sont chevauchants avec le cluster 1 (RR = 0,23 & RR = 0).
- 33 Dans la Figure 7B, concernant les non-vignerons, on observe, au centre, le cluster 1 où les non-vignerons sont nombreux, 298 sur une population de 563 chefs de feu (RR = 1,55). L'aire de ce cluster est pratiquement superposable à celle du cluster 2 des vignerons. En périphérie, les non-vignerons sont peu nombreux dans deux clusters. Le cluster 5 compte seulement 39 non-vignerons pour 180 chefs de feu (RR = 0,54). L'aire de ce cluster est superposable à celle du cluster 3 des vignerons. Le cluster 9 compte un seul non-vigneron sur 36 chefs de feu (RR = 0,07).

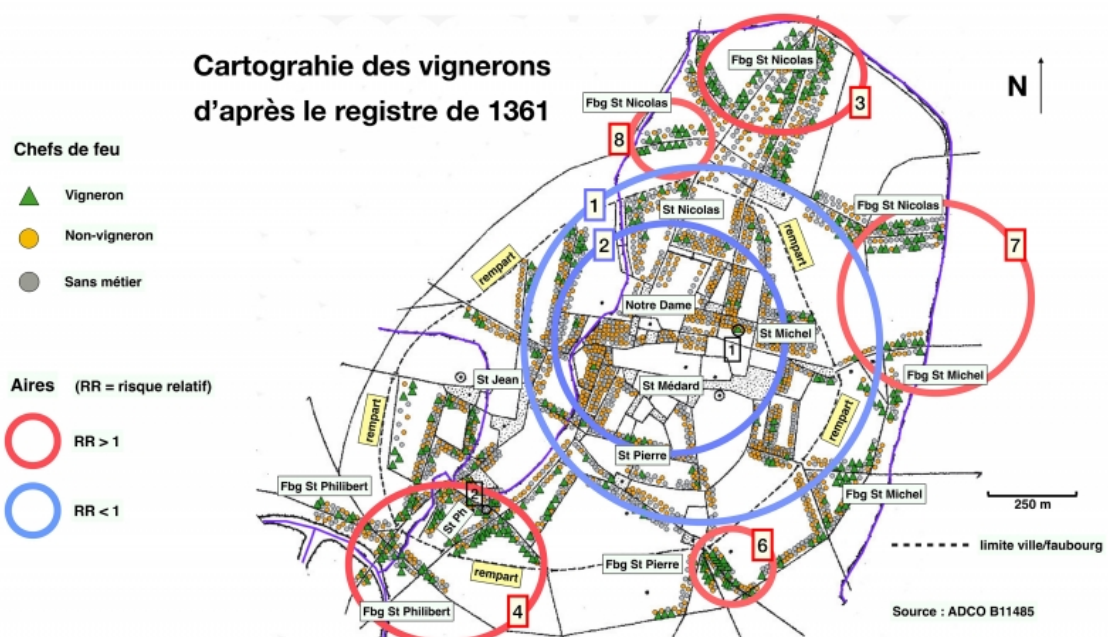
Figure 7 : Clusters de vignerons et des non-vignerons en 1361.



Données issues de l'analyse des chefs de feu dont les métiers sont indiqués, d'après le registre de 1361 (dont la référence est indiquée).

- 34 La position des domiciles des chefs de feu sur la carte géoréférencée exportée de Q. Gis est présentée sur la Figure 8.

Figure 8 : Cartographie des vignerons d'après le registre de 1361.



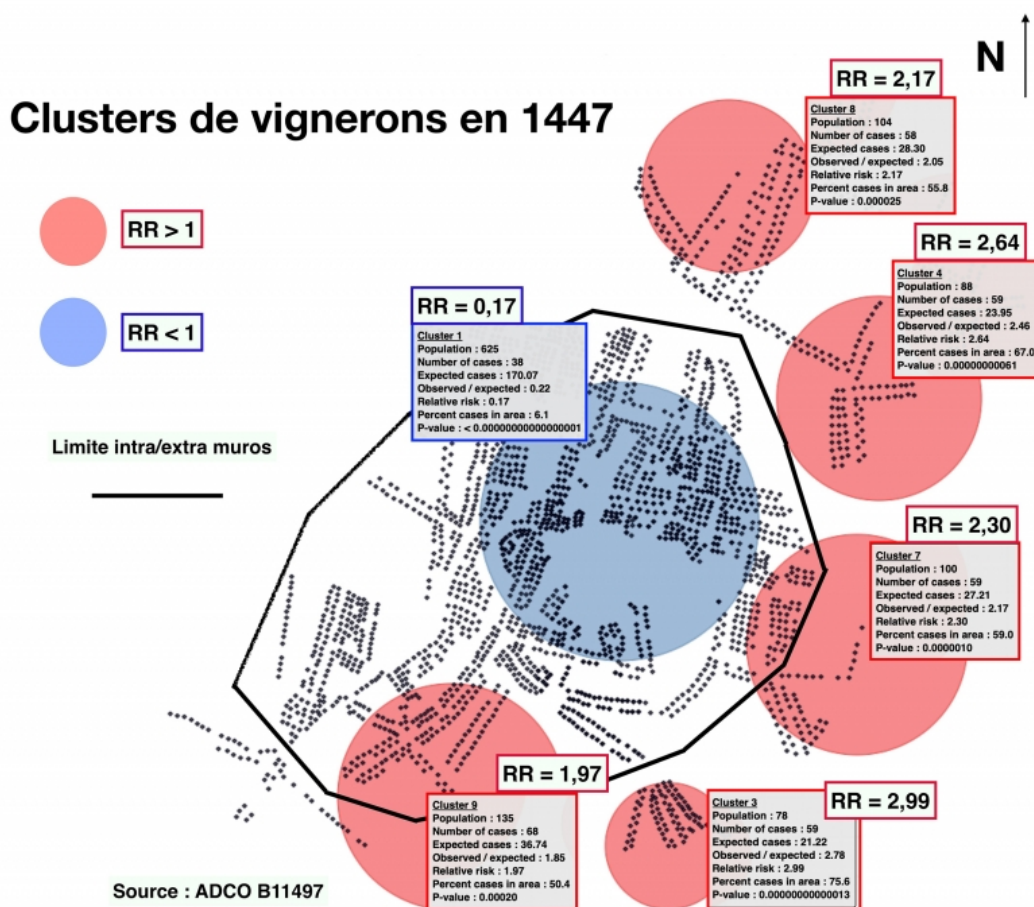
Les données de la couche vectorielle de 1361 sont présentées sur la carte géoréférencée du Dijon médiéval. Les cours d'eau sont figurés en bleu.

- 35 Les vigneron (triangles verts) sont clairement plus nombreux dans les faubourgs. La partie hors les murs de Dijon abrite 55 % des vigneron. Ils y représentent 31 % des chefs de feu masculins. Les vigneron sont également nombreux dans la partie *intra muros* de la paroisse Saint-Philibert, où ils représentent 34 % des chefs de feu masculins.
- 36 Les aires dans lesquelles les vigneron sont nombreux ou peu nombreux sont indiquées par les contours des clusters de la figure 7A. L'aire définie par le cluster 8 correspond à la rue du Quartier, dans le faubourg Saint-Nicolas. Cette rue sera supprimée dans les années 1360 lors de la destruction de maisons proches des fortifications (Galanaud 2009, p. 234). L'aire définie par le cluster 3 correspond au nord du faubourg Saint-Nicolas, autour de la Grande Rue et de la rue des Quartaux. Ces rues sont les sorties vers les vignobles périurbains du nord de Dijon (Pepke 2025). Cet espace correspond également à l'aire définie par le cluster 5 des non-vigneron (figure 7). Nous sommes dans un quartier où les vigneron sont nombreux et les non-vigneron peu nombreux. L'aire définie par le cluster 7 est à cheval sur les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Michel. L'aire définie par le cluster 6 occupe une partie du faubourg Saint-Pierre. L'aire définie par le cluster 4 est située dans la partie méridionale de la paroisse Saint-Philibert, aussi bien *intra muros* que hors les murs.
- 37 Au centre, l'aire définie par le cluster 1, où les vigneron sont peu nombreux (6,8 % des chefs de feu), correspond au nord et au centre de la partie *intra muros* de la ville. Elle inclut les paroisses Notre-Dame et Saint-Médard et les parties mitoyennes des paroisses Saint-Nicolas, Saint-Michel et Saint-Jean. L'aire définie par le cluster 2, où les vigneron sont encore moins nombreux (2,5 % des chefs de feu), délimite une aire restreinte incluse dans la précédente. Nous sommes dans un espace où se concentrent les activités commerciales, artisanales, les métiers de service ou de gouvernement, dans lequel vivent de nombreux notables exemptés ou fortement taxés, et où peu de vigneron sont installés<sup>23</sup>.

## Cartographie des vigneronns en 1447

38 L'année 1447 offre la possibilité d'une analyse intermédiaire avec une puissance statistique suffisante grâce à la possibilité de prendre en compte les vigneronns identifiés hors source. Lorsqu'on les cumule avec les vigneronns indiqués dans la source, l'analyse cartographique révèle des clusters comparables à ceux de 1361 (Figure 9). Les vigneronns sont nombreux dans cinq clusters périphériques. Les clusters 8 et 4 (RR = 2,17 & 2,64) correspondent au nord et au sud du faubourg Saint-Nicolas. Le cluster 7 (RR = 2,30) correspond au faubourg Saint-Michel. Le cluster 3 (RR = 2,99) correspond au faubourg Saint-Pierre. Le cluster 9 (RR = 1,97) correspond à la partie *intra muros* de la paroisse Saint-Philibert. Les vigneronns sont peu nombreux dans un cluster 2, qui correspond au nord de la partie *intra muros* (RR = 0,17).

Figure 9 : Clusters de vigneronns en 1447.



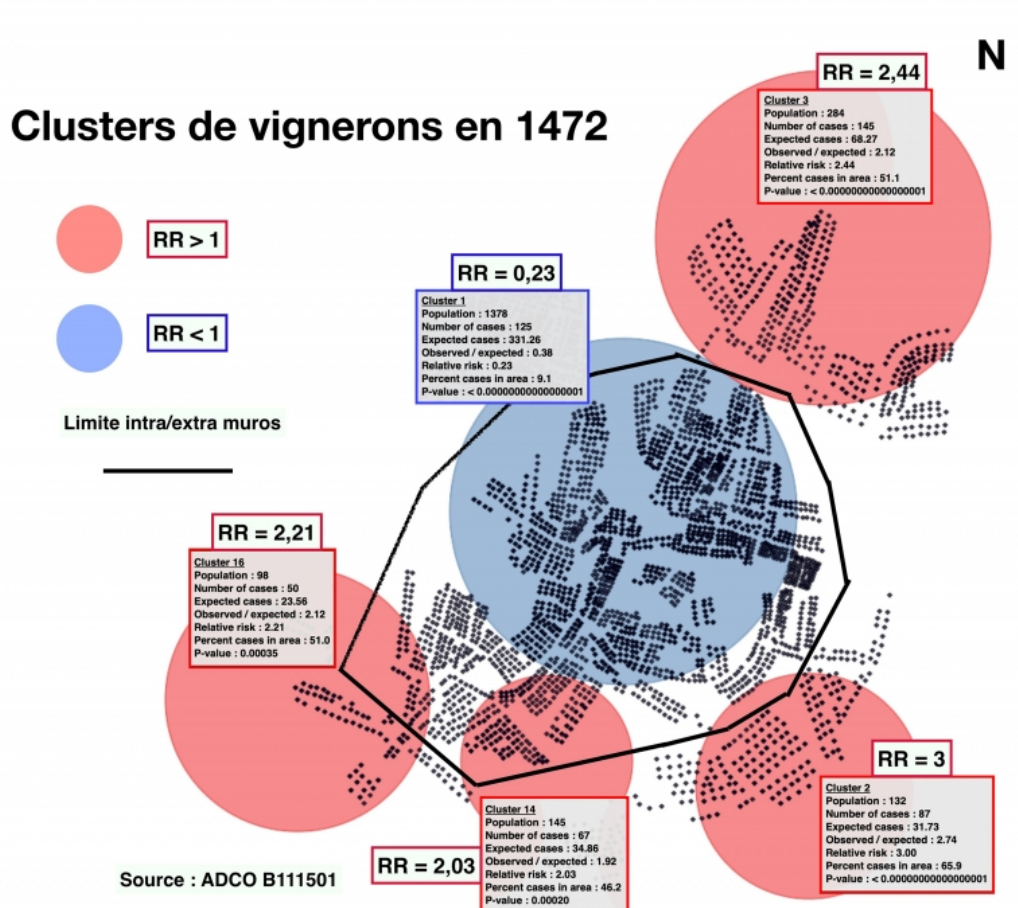
Données issues de l'analyse du cumul des vigneronns indiqués dans le registre de 1447 (dont la référence est indiquée) et des vigneronns identifiés hors source présents en 1447.

- 39 Si l'on prend séparément en compte les vigneronns indiqués dans la source et les vigneronns identifiés hors-source de 1447, leur répartition diffère légèrement. Les premiers résident en plus forte proportion dans la partie *intra muros* que les seconds (respectivement 62 % et 53 % ;  $p = 0,03$  ; test du chi-2).

## Cartographie des vigneronns en 1472

- 40 L'analyse cartographique réalisée à partir du registre de 1472 révèle des clusters comparables à ceux de 1361 et de 1447 (figure 10).

Figure 10 : Clusters de vigneronns en 1472.



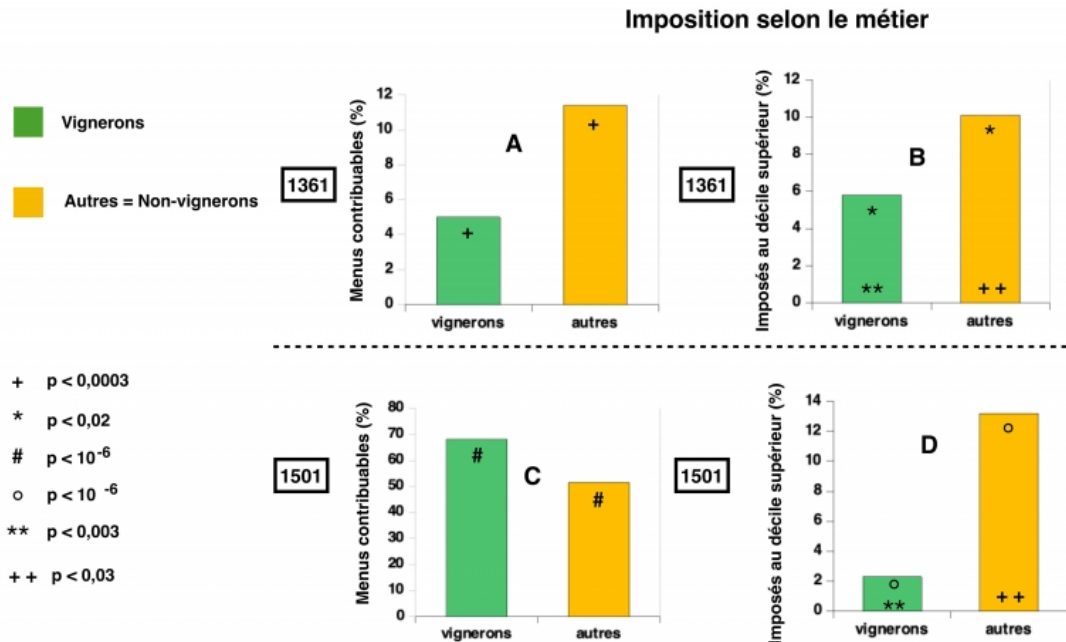
Données issues de l'analyse des vigneronns indiqués dans le registre de 1472 (dont la référence est indiquée).

- 41 Les vigneronns sont nombreux dans quatre clusters périphériques. Le cluster 3 (RR = 2,44) correspond à la majeure partie du faubourg Saint-Nicolas. Le cluster 2 (RR = 3) correspond à une aire à cheval sur les faubourgs Saint-Michel et Saint-Pierre (RR = 3). Le cluster 6 (RR = 2,21) correspond à l'ouest du faubourg Saint-Philibert. Le cluster 14 (RR = 2,03) correspond au foyer *intra muros* du sud de la ville. À cheval sur les paroisses Saint-Jean et Saint-Philibert, il est délimité au nord par la zone des Crais et au sud par le rempart, entre les portes Fonderie et Nancion ; il abrite 10 % des vigneronns.
- 42 Le cluster 1, définissant l'aire où les vigneronns sont peu nombreux (RR = 0,23) siège au nord du Dijon *intra muros*. Il regroupe un peu moins de la moitié des chefs de feu, parmi lesquels on ne compte que 9,1 % de vigneronns.
- 43 La répartition des vigneronns de part et d'autre du rempart n'a guère changé depuis 1361. En 1472, la partie hors les murs de Dijon abrite 48 % des vigneronns. Ils y représentent 56 % des chefs de feu. L'augmentation de leur proportion, qui a presque doublé depuis 1361, est due à la dépopulation relative des faubourgs, dont la part dans la population dijonnaise est passée de 35 % à 23 %. Un autre foyer de concentration vigneronne se perpétue, dans la partie *intra muros* de la paroisse Saint-Philibert : les vigneronns y représentent 34 % des chefs de feu masculins en 1472, comme en 1361.
- 44 Les données de 1501 sont comparables à celles de 1472 pour la répartition des vigneronns de part et d'autre du rempart et dans la paroisse Saint-Philibert.

## Imposition des vigneronns

- 45 **En 1361**, l'impôt moyen s'élève à 9,2 sous pour les 2 187 chefs de feu taxés. Parmi eux, les vigneronns paient en moyenne moins que les non-vigneronns (respectivement 6,5 sous et 9,2 sous). Les proportions des classes extrêmes d'imposition diffèrent dans les deux groupes (Figures 11A et 11B).
- 46 La proportion de menus contribuables s'élève à 5 % parmi les vigneronns, et à 11,4 % parmi leurs homologues non-vigneronns ( $p < 0,0003$  ; test du chi-2).

Figure 11 : Imposition selon le métier.



Les histogrammes représentent les pourcentages de chefs de feu imposés au titre des marcs qui se situent dans deux classes extrêmes d'imposition, les menus contribuables et les imposés au décile supérieur. Histogrammes verts : vigneron. Histogrammes bruns : non-vigneron (« autres »). Deux registres sont pris en compte : 1361 (diagramme du haut, menus contribuables à gauche (A) et décile supérieur à droite (B)) et 1501 (diagramme du bas, menus contribuables à gauche (C) et décile supérieur à droite (D)). Les valeurs absolues sont les suivantes. Diagramme A : vigneron : 20/399 ; non-vigneron : 96/840. Diagramme B : vigneron : 23/399 ; non-vigneron : 85/840. Diagramme C : vigneron : 512/734 ; non-vigneron : 792/1524. Diagramme D : vigneron : 17/734 ; non-vigneron : 201/1524. Les seuils statistiques des comparaisons par le test de chi-2 sont indiqués dans la figure.

- 47 La proportion d'imposés au décile supérieur s'élève à 5,8 % parmi les vigneron, et à 10,1 % parmi leurs homologues non-vigneron ( $p < 0,02$  ; test du chi-2). D'autre part, parmi les 23 vigneron imposés au décile supérieur, un seul atteint le taux d'imposition de 60 sous, alors que parmi les 85 non-vigneron imposés à ce niveau, 23 sont taxés entre 60 sous et le plafond de 120 sous.
- 48 **En 1501**, la pression fiscale au titre de l'impôt des marcs a diminué : l'impôt moyen ne s'élève plus qu'à 2,8 sous pour les 2 691 chefs de feu taxés. Parmi eux, les vigneron paient en moyenne moins que les non-vigneron (respectivement 1,8 sous et 5,2 sous). Les proportions des classes extrêmes d'imposition différent dans les deux groupes :

- La proportion de menus contribuables s'élève à 70 % parmi les vignerons, et à 51 % parmi leurs homologues non-vignerons ( $p < 10^{-6}$  ; test du chi-2) (Figure 11C).
- La proportion d'imposés au décile supérieur s'élève à 2,3 % parmi les vignerons, et à 13,2 % parmi leurs homologues non-vignerons ( $p < 10^{-6}$  ; test du chi-2). D'autre part, parmi les 17 vignerons imposés au décile supérieur, le plus imposé paie 30 sous, tandis que parmi les 201 non-vignerons imposés au décile supérieur, 55 paient entre 30 sous et le plafond de 120 sous.

49 **Entre 1361 et 1501**, la position relative des vignerons aux deux extrémités de l'échelle d'imposition s'est donc dégradée. Les menus contribuables sont moins nombreux parmi les vignerons en 1361<sup>24</sup> (figure 11A). Ils sont plus nombreux parmi eux en 1501 (figure 11C). La proportion des imposés au décile supérieur (figures 11B & 11D) a diminué de moitié chez les vignerons ( $p < 0,003$  ; test du chi-2), alors qu'elle s'est accrue de 28 % chez leurs homologues non-vignerons ( $p < 0,03$  ; test du chi-2).

Cette dégradation relative est également perceptible pour l'ensemble de la profession. En 1361, l'impôt total payé par les vignerons s'élève à 2 575 sous, à comparer à 7 745 sous payés par les non-vignerons. En 1501, l'impôt total payé par les vignerons a diminué de moitié, jusqu'à 1 301 sous, alors que celui payé par les non-vignerons est quasi identique à 7 878 sous<sup>25</sup>.

50 **En 1447**, cette évolution est déjà perceptible (résultats non montrés). Cette année-là, les 253 vignerons de la source et les 309 vignerons identifiés hors-source qui sont imposés le sont avec un impôt moyen identique (2 sous).

## Discussion

51 L'impôt des marcs de Dijon (Richard 1954 ; Dubois 1984), est à l'origine d'une source dont l'annualité permet des études longitudinales. Toutefois, il convient de mentionner les limites qu'imposent les caractéristiques de cette source, mais également la part d'arbitraire que comporte l'attribution d'une profession à un individu :

- Les registres des marcs ne mentionnent ni les chefs de feu non solvables ni les apprentis, qui peuvent être tenus par contrat de se rendre dans les vignes (Roy 2019).

- Un même propriétaire peut posséder une parcelle de céréales et une parcelle de vignes (Wilmart 2014).
- Nombreux sont ceux pour qui la possession de vignes assure un revenu complémentaire (Piponnier 1996 ; Wilmart 2014 ; Pfirch 2002 ; Roy 2019). Cette pluriactivité oblige le contribuable ou le cleric à choisir le métier qui figurera dans le document.
- Les vigneronns identifiés dans nos sources ne représentent qu'une partie de la population occupée à la viticulture. Les ouvriers de bras recensés dans les registres des marcs se louent aussi bien pour les travaux agricoles que pour la construction ou le terrassement. Le travail des femmes aux vignes, qui apparaît dans l'iconographie (Mane 1991) n'est pas mentionné dans les sources.

52 L'analyse de registres des marcs figurant parmi les premiers et les derniers conservés confirme l'importance numérique des vigneronns dans la capitale bourguignonne (Tournier 1952 ; Galanaud 2009). Au nombre de plusieurs centaines en 1361, 1472 et 1501, les vigneronns représentent environ le tiers des chefs de feu masculins dont nous connaissons la profession. À Dijon, dès le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, les vigneronns sont donc individualisés dans les documents officiels. Cette précocité contraste avec ce qui a été constaté pour d'autres communautés urbaines ou villageoises (Stella 1996, p. 81 ; Michaud-Fréjaville 1996 ; Wilmart 2014).

53 Dans les registres de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les chefs de feu qualifiés de vigneronns par les clerics des marcs sont beaucoup moins nombreux. La diminution est flagrante dans le registre de 1376, où ne figurent que 24 chefs de feu identifiés comme vigneronns. Par la suite, le nombre de vigneronns ne dépasse la centaine qu'à partir du registre de 1447. Cette diminution doit être interprétée en tenant compte d'un défaut d'indication des métiers des chefs de feu (tous métiers confondus) dans les registres de cette période. À l'époque qui nous occupe, la contribution de l'impôt des marcs aux revenus du duché est négligeable (Rauzier 1996, p. 245 & p. 699) et son objectif s'intègre sans doute dans une politique de contrôle des populations. Tout se passe comme si, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les clerics des marcs s'intéressaient peu à la profession du chef de feu, avant que le métier ne reprenne progressivement sa place dans l'identification de celui-ci (Galanaud 2009, p. 253). Toutefois, pour les vigneronns, la diminution de l'effectif identifié est plus marquée et plus durable que pour les autres métiers. Cette discordance

est illustrée par l'exemple des tonneliers dont le nombre diminue peu dans les registres de cette période, alors que leur activité est dépendante de la viticulture. Cela renforce l'hypothèse d'une sous-estimation du nombre de vignerons.

- 54 L'identification des professions de chefs de feu à partir d'autres sources révèle que, durant cette période, de nombreux chefs de feu dont la profession n'est pas indiquée dans les registres des marcs exercent ou ont exercé un métier, celui de vigneron ou un autre. Si ces données confirment la sous-indication du métier de vigneron dans nos registres annuels, elles ne sont qu'indicatives pour plusieurs raisons. L'attribution de professions à partir de sources distinctes n'est pas à l'abri d'erreurs d'identification des individus. Elle ne prend pas en compte les éventuels changements de profession. D'autre part, le caractère discontinu des sources additionnelles les rend impropres à des analyses longitudinales. Enfin, les utiliser pour des études comparatives entre métiers pourrait être source de biais d'échantillonnage puisque les catégories socio-professionnelles ne sont peut-être pas renseignées de la même façon dans les différentes sources auxquelles nous nous sommes référés. Nos données n'en suggèrent pas moins que de nombreux vignerons ne sont pas identifiés comme tels par les clercs des marcs. À Dijon, cette occultation, qui a été montrée en d'autres lieux à la même époque (Stella 1996, p. 81 ; Michaud-Fréjaville 1996 ; Wilmart 2014), présente la particularité de survenir après une période où l'identification des vignerons ne semblait pas particulièrement déficiente.
- 55 Aucune logique ne semble expliquer l'inscription ou non du métier d'un vigneron dans les registres des marcs de cette époque. Le niveau socio-économique n'est pas en cause, puisque l'imposition moyenne de 1447 est identique pour les vignerons dont le métier est inscrit ou non. La géographie pourrait être impliquée : en 1447, les vignerons inscrits dans la source sont plus souvent domiciliés dans la partie *intra muros* de Dijon, ce qui suggère que les clercs renseignent moins attentivement les métiers des habitants des faubourgs, parmi lesquels les vignerons sont nombreux. Toutefois, cette différence modeste ne saurait rendre compte de l'ensemble du phénomène.
- 56 Avant que l'indication des métiers ne devienne la norme, la profession de vigneron pourrait être délibérément occultée dans les registres

des marcs, du fait d'un parti pris de l'autorité fiscale ou d'un comportement des clercs. Il est peu probable que les responsables municipaux de la levée de l'impôt des marcs soient en cause. Ils comptent nombre de grands négociants en vins et de propriétaires viticoles, enclins à mettre l'accent sur la multiplication dangereuse du nombre de vigneronnes modestes, jugés responsables d'une baisse de qualité de la production viticole (Beulant 2018, p. 141). Les clercs chargés de la rédaction des registres pourraient être enclins à moins renseigner le métier des plus nombreux, les vigneronnes, d'autant plus que la profession, pourtant très réglementée par des ordonnances ducales et municipales, n'a pas encore de statut officiel (Galanaud 2009, p. 258).

- 57 Même si l'effet du scribe joue probablement un rôle dans la diminution du nombre de vigneronnes inscrits dans les registres des marcs, Dijon a peut-être compté moins de vigneronnes pendant tout ou partie de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Une telle diminution pourrait refléter un impact de la réglementation sur la culture de la vigne, déclenchée en 1395 par l'ordonnance de Philippe le Hardi (Pepke-Durix 2000 ; Beulant 2018). Elle pourrait également être la conséquence de l'insécurité, qui conduit, dans les années 1430, à enjoindre aux vigneronnes de se rendre armés à leurs travaux (De Gouvenain 1897, p. 33).
- 58 Sur le long terme, les données des registres des marcs suggèrent une franche augmentation de l'effectif des vigneronnes dijonnais. Cela est vrai en valeur absolue (le nombre de chefs de feu identifiés comme vigneronnes passe de 402 à 740 entre 1361 et 1501) et en valeur relative (dans le même intervalle, on compte 1,8 fois plus de vigneronnes alors que l'effectif des chefs de feu n'a augmenté que de 30 %). L'importance numérique des vigneronnes et l'augmentation de leur effectif à un siècle et demi de distance soulignent le rôle qu'ont joué les acteurs urbains, autorités municipales mais également les habitants, dans le développement du vignoble bourguignon (Garcia *et al.* 2021, p. 145). Ces données sont cohérentes avec l'essor de la viticulture pendant la période, reflété par le triplement des taxes sur les exportations de vin à partir de la Bourgogne entre 1360 et 1450 (Pepke-Durix 1997, p. 361).
- 59 L'information topographique apportée par les registres des marcs de Dijon, qui indiquent la rue dans laquelle chaque chef de feu est domicilié, est exceptionnelle pour l'époque. Cette information a été utilisée pour des études limitées à une année (Galanaud & Labesse 2002 ;

Galanaud 2009), pour documenter les données d'une autre source (Piponnier 1996, note 4) et pour des études de mortalité (Galanaud *et al.* 2015 ; Galanaud *et al.* 2020). L'application de l'analyse cartographique aux registres des marcs révèle des espaces urbains dans lesquels les vigneronns sont virtuellement exclus ou au contraire regroupés. Les vigneronns sont quasi absents dans un vaste espace de la partie *intra muros* qui englobe le centre administratif (paroisse Saint-Médard) et les zones commerciale et artisanale (dans les paroisses Notre-Dame, Saint-Nicolas, Saint-Michel et Saint-Jean). Ils sont regroupés dans les faubourgs, d'où ils peuvent gagner facilement les vignes qui entourent Dijon. La partie *intra muros* de la paroisse Saint-Philibert, où la culture de la vigne a longtemps persisté (Richard 1940, p. 320), est un autre site de prédilection des vigneronns. Les vigneronns citadins de Saint-Philibert trouvent probablement une embauche dans les vignobles de la Côte, comme le clos ducal de Chenôve, disant de moins d'une lieue.

- 60 Entre le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, la géographie des vigneronns est globalement stable. Environ la moitié d'entre eux habitent dans les faubourgs, où leur part dans l'effectif des feux masculins a doublé. À la fin du Moyen Âge, les vigneronns dominent dans les faubourgs de Dijon, et le faubourg Saint-Nicolas est leur quartier de prédilection. En 1472, on y recense le quart d'entre eux, parmi lesquels figure la moitié de ceux qui sont imposés au décile supérieur. C'est un vigneron aisé de Saint-Nicolas, *Lucot Bouardet*<sup>26</sup>, domicilié Grande rue du Faubourg Saint-Nicolas hors la porte, qui se singularise par son opposition ouverte au mandement de janvier 1472 (Beaulant 2018, p. 149).
- 61 Entre le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, l'imposition des vigneronns dijonnais diminue par rapport à celle des non-vigneronns. Cette diminution est perceptible aux deux extrémités de l'échelle fiscale. L'imposition du vigneron de 1361 suggère qu'il est rarement riche. Son homologue de 1501 l'est encore plus rarement. Le vigneron de 1361 est moins souvent à la limite de la pauvreté que son homologue non-vigneron, alors qu'il l'est davantage en 1501. En l'absence de données suffisantes sur l'effectif de la profession à partir de 1376, il n'est pas possible de retracer la chronologie de cette évolution. Elle est apparente dès 1447 si l'on prend en compte les chefs de feu identi-

fiés comme vigneron dans d'autres sources. L'aisance relative du vigneron dijonnais du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle semble avoir disparu.

- 62 La baisse de l'imposition des vigneron dijonnais suggère un appauvrissement relatif, en décalage avec les indices plaçant pour une mobilité sociale ascendante des vigneron dijonnais durant le xv<sup>e</sup> siècle (Pepke 2025). Les deux options ne sont pas incompatibles, puisque le phénomène que nous quantifions ne prend son sens que par comparaison avec les autres chefs de feu exerçant une activité professionnelle. L'interprétation de cette évolution doit tenir compte de l'hétérogénéité des vigneron dijonnais. Parmi eux, on trouve des riches propriétaires, des possesseurs de parcelles dont l'exploitation n'est pas toujours la seule source de revenus, des exploitants de tenures, des entrepreneurs de travaux viticoles pour le compte de grands domaines, et probablement une majorité de simples journaliers.
- 63 Pour les vigneron qui figurent au sommet de l'échelle fiscale, la qualification en tant que tels a pu varier dans le temps, voire comporter une part d'arbitraire. Au xiv<sup>e</sup> siècle, les clerks des marcs n'indiquent généralement pas la profession des notables, et encore moins la possession de vignobles. En 1361 c'est le cas de *Jehan Chambellan*, fils du drapier possesseur de vignes *Nicolas Chambellan* (Dutour 1992, p. 1024) : en 1357, Jehan est sous tutelle, orphelin de la peste noire (Galanaud & Galanaud 2010) ; en 1361 il est devenu chef de feu<sup>27</sup> et le reste jusqu'à son décès en 1422, sans qu'une profession lui soit attribuée. Plus tard, c'est le cas de *Jehan Alixant*, dont le rôle de témoin dans l'affaire de 1441 nous apprend qu'il est marchand et possesseur de vignes (Beulant 2018, p. 144) : il est inscrit aux registres des marcs de 1419 à 1447<sup>28</sup>, imposé jusqu'au plafond de 120 sous, sans qu'une profession lui soit attribuée. Il est permis de penser que la propension des clerks à inscrire la profession d'un chef de feu variait en fonction de l'image de celui-ci, mais aussi d'une hiérarchie subjective des occupations. Sur quel critère le possesseur d'un important domaine viticole n'était plus vigneron, mais bourgeois de Dijon ou marchand ? Ces choix conditionneront l'effectif des vigneron les plus riches dans les registres des marcs.
- 64 Pour des possesseurs de vignes moins opulents, les campagnes d'arrachage, ou même les restrictions aux nouvelles implantations de *meschans vignes* en de *chetifz lieux* (Pepke-Durix 2002 ; Beulant

2018) ont pu entraîner des pertes de patrimoine, même si leur efficacité globale n'est pas démontrée.

- 65 Au plus bas de l'échelle fiscale, les journaliers ont pu subir des diminutions ou des limitations de leur salaire, comme cela fut ordonné à Dijon en 1441 (Beulant 2018, p. 147).
- 66 Les évolutions présentées reflètent également la transformation de la cité. Au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, l'apparente aisance des vigneronns va de pair avec une plus forte ruralité de Dijon, où les acteurs de la viticulture cohabitent avec de nombreux autres travailleurs agricoles. Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, les vigneronns sont plus que jamais présents, encore plus prédominants dans une partie hors les murs dont le poids démographique a décru. Toutefois, ces vigneronns sont quasiment les seuls citadins se consacrant aux tâches agricoles, alors que l'effectif des marchands et de certains artisans, comme ceux du textile, s'est considérablement accru. La ville et la société se sont transformées, et le vigneron du début du xvi<sup>e</sup> siècle n'est probablement plus tout à fait le même que celui du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle.

---

BEULANT R., 2018, Un territoire pour trois. L'évolution des rapports politiques et sociaux entre le duc de Bourgogne, la mairie de Dijon et les vigneronns aux xiv<sup>e</sup> – xv<sup>e</sup> siècles, *Crescentis : revue internationale d'histoire de la vigne et du vin*, n° 1, p. 140-158.

BECK P. & CHAREILLE P., 1999, Les changements de résidence à Dijon à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, *Annales de Démographie Historique*, n° 1, p. 17-34.

DE GOUVENAIN, *Inventaire-Sommaire des archives communales antérieures à 1790*, tome 1, Dijon, 1867.

DUBOIS H., 1984, *Population et fiscalité en Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, C. R. de l'Académie des Inscriptions et Belles

Lettres, *Compte-Rendu des séances de l'année 1984*, p. 540-555.

DUTOUR Th., 1992, *Les notables et leur monde : l'organisation de la société à Dijon (vers 1350-vers 1365)*, Thèse de doctorat sous la direction de H. Dubois, Paris IV-Sorbonne, 1992, 3 volumes.

FERRAND G., 2018, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1459)*. Tome I (1390-1408). Toulouse, Presses Universitaires du Midi.

GALANAUD A. & LABESSE H., 2002, Les vigneronns à Dijon au début du xvi<sup>e</sup> siècle, *Cahier d'histoire de la vigne et du vin*, n° 3, p. 79-99.

GALANAUD A., 2009, *Démographie et société à Dijon à la fin du Moyen-Âge*

(1357-1447) à partir d'une analyse informatique des registres des comptes de l'impôt des marcs, Thèse de doctorat sous la direction de J. THEUROT, Université de Bourgogne-Franche-Comté, 798 pages. [En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01166860>]

GALANAUD A. & GALANAUD P., 2010, Femmes et enfants dijonnais à l'épreuve de la Peste Noire et de ses récurrences, *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, n° 67, p. 119-136.

GALANAUD P., GALANAUD A. & GIRAUDOUX P., 2015, Historical Epidemics Cartography Generated by Spatial Analysis : Mapping the Heterogeneity of Three Medieval "Plagues" in Dijon, *PLoS ONE* n° 10 (12) : e0143866. Doi : 10.1371/journal.pone.0143866.

GALANAUD P., GALANAUD A., GIRAUDOUX P. & LABESSE H., 2020, Mortality and demographic recovery in early post-black-death recovery : rôle of recent emigrants in medieval Dijon, *PLOS ONE* n° 15 (1) : e0226420. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0226420>

GARCIA J.-P., LABBÉ Th. & GRILLON G., 2021, La fabrique urbaine du terroir et des climats de Bourgogne (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle), In : FIGEAC-MONTHUS M. & LACHAUD-MARTIN S., *Ville & Vin – En France et en Europe du xv<sup>e</sup> siècle à nos jours*, La Geste-Presses Universitaires d'Aquitaine, p. 144-163, 979-10-353-1081-3. hal-03381582

GODEFROY F., 1884, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du ix<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle*, Tome 3.

KULLDORFF M. & NAGARWALLA N., 1995, Spatial disease clusters : detection and in-

ference, *Statistics in Medicine*, 14, p. 799-810.

LACHIVER M., 1988, *Vins, vignes et vigneron : histoire du vignoble français*, Fayard, Paris, p. 237.

LACHIVER M., 1997, *Dictionnaire historique du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard.

MANE P., "L'iconographie du travail viticole en France et en Italie, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle", *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Flaran, t. 11 (Flaran 11, 1989), 1991, p. 9-48.

MICHAUD-FRÉJAVILLE F., Vignerons des villes, vigneron des champs en Berry et Orléanais à la fin du Moyen Âge, *Bulletin du Centre Pierre Léon d'Histoire économique et sociale*, n° 3-4, p 65-70.

PEPKE-DURIX H., 1997, *Les contacts entre la ville et la campagne aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles : le marché de Dijon*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Richard, Université de Bourgogne-Franche-Comté.

PEPKE-DURIX H., 2000, *Les raisins de la crise. Vignes et vin en Bourgogne aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles*, *Cahier d'histoire de la vigne et du vin*, n° 1, p. 23-49.

PEPKE-DURIX H., 2002, *Du lieu-dit au terroir : les territoires viticoles à Dijon aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles*, *Cahier d'histoire de la vigne et du vin*, n° 3, p. 59-77.

PEPKE H., 2025, La mobilité sociale ascendante des vigneron dijonnais dans le contexte d'une crise multiforme à la fin du Moyen Âge (xiv<sup>e</sup> – xv<sup>e</sup> siècles), In : ORLANDI A. (edited by), *La mobilità sociale nelle società preindustriali : tendenze, cause ed effetti (secc. XIII-XVIII) / Social*

*mobility in pre-industrial societies : tendencies, causes and effects (13<sup>th</sup>-18<sup>th</sup> centuries)*, p. 439-460, 2025, published by Firenze University Press.

PEIRCH Th., 2002, *Artisans et pluriactivité L'exemple de Dijon à la fin du Moyen Âge*, *Histoire urbaine*, 2002/2 (n° 6), p. 5-21.

PIPONNIER F., 1996, *Fortune et genre de vie des vigneron dijonnais (fin xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*, *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n° 3-4, p. 41-48.

RAUZIER J., 1996, *Finances et gestion d'une principauté au xiv<sup>e</sup> siècle : le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi (1364-1384)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, Imprimerie Nationale, p. 245 & p. 699.

RICHARD J., 1954, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du xi<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine reprints, réédition de l'ouvrage, 1986, p. 341-347.

RICHARD J., 1940-1946, *Histoire topographique de Dijon : I Les murailles de*

*Dijon du xi<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle*, *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or*, t. 22, 1940-1946, p. 320.

ROY Th., 2019, *Rémunérations, travail et niveaux de vie à Dijon à la fin du Moyen-Age*. Thèse de doctorat sous la direction de M. CLOUZOT, Université Bourgogne Franche-comté, NNT : 2019UBFCH004, tel-02145754v3.

STELLA A., 1996, *Le profil social des vigneron de la Bourgogne du nord du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n° 3-4, p. 71-82.

TOURNIER Cl., 1952, *Notes sur la culture de la vigne et les vigneron à Dijon entre 1430 et 1560*, *Annales de Bourgogne*, t. 24, p. 151.

WILMART M., 2014, *Vigne et vigneron à Provins aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles*, In : BIDON A., MANE P. et WILMART M. éd., *Vignes et vin au Moyen Âge. Pratiques sociales, économie et culture matérielle*, <https://doi.org/10.4000/arch.5912>

---

1 Des exemples de lignes de ces registres sont fournis ci-dessous (Figure 6).

2 Archives Départementales de la Côte-d'Or (ADCO) B11485.

3 ADCO B11486.

4 ADCO B11490.

5 ADCO B11493.

6 ADCO B11496.

7 ADCO B11497.

8 ADCO B11501.

9 ADCO B11501.

- 10 Conception HL ; collecte des données AG.
- 11 <http://www.columbia.edu/~em36/mac9osx.html>
- 12 Citées dans Galanaud 2009.
- 13 École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- 14 Laboratoire Chrono-environnement et Université de Bourgogne-Franche-Comté.
- 15 78 d'entre eux sont des *fessore*.
- 16 Voir discussion ci-dessous.
- 17 La position de son domicile est indiquée (1) dans la figure 8.
- 18 Archives Municipales de Dijon (AMD) L645-1448.
- 19 *Jehan La Bonne le Jeune* dans notre base de données, ADCO B11497, f° 37v.
- 20 AMD L 122, f° 150-239v pour l'année 1437.
- 21 *Jehan de Cheuges* dans notre base de données, ADCO B11497, f° 30r.
- 22 ADCO B11497, f° 16v.
- 23 L'impôt moyen des 13 vigneronns de cet espace n'est pas différent de celui des autres vigneronns.
- 24 On peut mentionner que la majorité de ces menus contribuables (13 sur 20) font partie des *fessore*. Ainsi, les 324 vigneronns désignés comme tels en 1361 sont presque tous au-dessus du seuil de pauvreté.
- 25 Cette stabilité est due à l'effet conjugué de l'augmentation de l'effectif et de la diminution de la pression fiscale.
- 26 *Bonardet* dans notre base de données, ADCO B11501, f° 12r.
- 27 ADCO B11485, 1361, f° 34v. La position de son domicile en 1361 (2) est indiquée sur la figure 8, près de la porte Nancion.
- 28 ADCO B11497, 1447, f° 55v.

---

## Français

Au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle comme au début du xvi<sup>e</sup> siècle, 20 % à 30 % des chefs de feu masculins dijonnais sont vigneronns selon les registres de l'impôt des marcs. Dans une période intermédiaire, les mêmes documents n'en mentionnent que 5 %. Y a-t-il occultation transitoire des vigneronns (certains chefs de feu sans profession sont identifiés comme vigneronns dans

d'autres sources) ? S'agit-il d'une fluctuation démographique (impact des ordonnances sur la viticulture, de l'insécurité prédominant à l'extérieur des remparts) ? Les vignerons sont nombreux dans les faubourgs et dans une aire *intra muros* du sud de la ville, avec des clusters cartographiques stables dans le temps. Le niveau d'imposition du vigneron du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle suggère qu'il jouit d'une plus grande aisance que son homologue du début du xvi<sup>e</sup> siècle : comme lui, il est rarement riche, mais à la différence de ce dernier, il est moins souvent à la limite de la pauvreté.

### English

In the middle-14<sup>th</sup> century and in the early 16<sup>th</sup> century, 20 % to 30 % of male heads of household in Dijon are winegrowers according to *marcs* tax registers. During an intermediate period, the same documents mention only 5 %. Does this reflect a transient occultation of the winegrowers (a number of heads of household without profession are identified as winegrowers in other source documents) ? Does this reflect a demographic fluctuation (impact of the proclamations regulating grape varieties, of the insecurity prevailing outside the ramparts) ? Winegrowers are numerous in the suburbs and in an *intra muros* southern area of the city, with comparable cartographic clusters over time. The tax level of the mid-14<sup>th</sup> century winegrower suggests that he is more wealthy than his counterpart of the early 16<sup>th</sup> century : like him, he is rarely rich, but at variance with him, he is less often on the verge of poverty.

---

### Mots-clés

vignerons, Dijon, Moyen Âge, démographie, imposition, cartographie

### Keywords

winegrowers, Dijon, Middle Ages, demography, taxation, cartography

### Geographical index

Dijon

### Chronological index

Moyen Âge

### Subject index

Articles

---

### Anne Galanaud

Chercheuse indépendante

IDREF : <https://www.idref.fr/146267710>

Vignerons dijonnais de la fin du Moyen Âge (milieu du xive siècle – début du xvie siècle)

**Henri Labesse**

Chercheur indépendant

**Jean-Philippe Galanaud**

Université de Toronto

**Pierre Galanaud**

Pr honoraire, Université Paris-Saclay